

DIPLÔME EN ACCÈS INDIVIDUEL (DAI)

FICHE PRESCRIPTEURS

Le **diplôme en accès individuel** (DAI) est un dispositif individuel qui complète l'offre de formation collective proposée aux demandeurs d'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Le DAI s'adresse aux demandeurs d'emploi qui justifient de **18 mois d'expérience professionnelle à temps plein** ou **36 mois à temps partiel**.

Cette expérience professionnelle n'est pas obligatoire pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans qui souhaitent suivre une formation de niveau CAP ou BAC. **Ces demandes dérogatoires seront accordées uniquement si la demande de formation donne suite à un parcours initié par le prescripteur.**

Elles doivent systématiquement être soumises au GIP FCIP Alsace, le Greta ne peut s'engager directement auprès du candidat.

QUELLES FORMATIONS ?

Les formations de niveau CAP, BAC et BTS dispensées dans les GRETA de la Région Grand Est, **non financées par la Région (PRF) ou France Travail**, sont éligibles au DAI. Pour le secteur du numérique, les formations de niveau 6 peuvent être prises en charge dans le cadre du DAI.

Sont exclues les formations :

- dans les métiers de l'esthétique
- de niveau CAP dans les secteurs du commerce et des services administratifs et financiers

MISE EN OEUVRE

- Les demandeurs d'emplois sont intégrés au sein des lycées professionnels et des centres de formations d'apprentis sur des places disponibles non utilisées par la formation initiale
- Les formations prévoient systématiquement de **l'alternance**, les **parcours sont individualisés et construits sur mesure**
- Les entrées par sites de formation et par diplômes sont de **5 places maximum**
- **La durée du parcours de formation est variable** en fonction des prérequis, mais il doit se réaliser sur la durée de la convention, à savoir entre le 31/03/2025 et le 31/08/2026 avec une **entrée obligatoire avant le 31 décembre 2025**.



BON À SAVOIR

Une enquête a été réalisée auprès de 109 stagiaires issus du DAI 2022 (sur un total de 134 stagiaires ayant émergé sur cette convention) :

- 66 % de sorties positives
- 57 personnes sont en emploi 12 mois après leurs formations (auto-entrepreneurs, CDD, CDI, contrats aidés, créations d'entreprise, intérim), soit environ 53 %
- 15 sont en poursuite de formation, soit presque 14 %
- 27 % demeurent demandeurs d'emploi

L'enquête a révélé que les stagiaires issus du DAI travaillent principalement dans les secteurs d'activités dans lesquels ils ont suivi leurs formations. Les secteurs prédominants sont : le bâtiment, la restauration, les métiers de l'alimentation (boucher, charcutier, boulanger...), la maintenance des véhicules (carrossier, contrôleur technique...), le numérique.

CONTACTS

Région Grand Est

Dorothee FISCHER
dorothee.fischer@grandest.fr
03 87 33 64 73

GIP FCIP Alsace

Céline SCHRAMM
celine.schramm@ac-strasbourg.fr
03 88 23 36 28

GIP FTLV Nancy

Aurélie GEHIN
aurelie.gehin2@ac-nancy-metz.fr
06 10 86 01 66

GIP FCIP Reims

Lydia ARCARO
lydia.arcaro@gipfcip-reims.fr
03 26 61 20 58

Conseillers en formation professionnelle en charge du DAI au sein des GRETA :

GRETA Nord Alsace

pascal.fechter@greta-nord-

GRETA Strasbourg Europe

ksefiani@strasbourg.greta.fr

GRETA Alsace Sud

rebecca.glenz>@greta-alsace-sud.com

GRETA Lorraine Nord

christelle.jung@ac-nancy-metz.fr

GRETA Lorraine Ouest

caroline.fouyssac@ac-nancy-metz.fr

GRETA Lorraine Est

jeremie.collin@ac-nancy-metz.fr

GRETA Lorraine Centre

stephanie.lemarquis@ac-nancy-metz.fr

GRETA Lorraine Sud

Marie-Blanche.Coudrain1@ac-nancy-metz.fr

GRETA de la Marne

patrick.gaillard@gretamarne.com

GRETA des Ardennes

claudio.rioseco@greta-ardennes.com

GRETA Sud Champagne

christophe.andrieu@gretasudchampagne.com



Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00



www.grandest.fr